

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL305

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 19

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« au troisième alinéa de »

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la référence :

« 80-3-1 »,

insérer les mots :

« , alinéas 4 et 5, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.